

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2023 / N°3**

SEANCE du 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 19.09.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt- six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale.

Absents excusés :

**REBOUL Grégory donne procuration à BONNET Annick
ROUZET Christelle donne procuration à LAMBERT Daniel
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas
VIAL Anne- Claire donne procuration à DESPEYSSE Jocelyne**

Objet : Vote du montant de la subvention pour le voyage à Paris des classes de CM1/CM2

Lors du Conseil municipal du 11.07.2023, il a été évoqué le projet d'un voyage à Paris en janvier 2024 pour les 43 élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés à Bonlieu.

Le coût total du séjour (transports, hébergement, restauration, visites) pour 4 jours 12 500 €.

La participation des familles serait de 100 € pour 4 jours soit 4 300 €.

L'Amicole participera à la même hauteur que la participation des familles soit 4 300 €.

Le reste à financer est de 3 800 € pour 4 jours.

Une aide a été demandée aux communes et le reste sera financé par des actions durant l'année scolaire.

La commune de St Gervais doit se prononcer sur l'aide à attribuer par élève.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer la somme de **40 €** par élève.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 26/09/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 29/09/2023
Et de la réception en Préfecture le 29/09/2023

Le Maire,